



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 juin 2017

**N°140/06/2017 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 27 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 juin 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROcq, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Pierre Antoine LEVI, Monique VALAT à Philippe FRANCOIS, Angèle LOUCHARTE à Annie GUILLOT, Colette HARLE à Danielle AMOUROUX, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Bernard PECOU, Aurélie BURATTI à Robert INFANTI, Jean-François GARRIGUES à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

Absents : 5

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Véronique LAGARRIGUE, Jean Martial DEJEAN, Carole DUNET-SCHUMANN

Monsieur Robert INFANTI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

En application de la nomenclature M 49, cadre comptable et budgétaire, il est fait obligation à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats du budget annexe de l'Assainissement collectif de la Ville de Montauban.

Le résultat d'un exercice peut être défini comme étant la différence entre les produits et les charges d'exploitation et d'équipements afférents au dit exercice.

A la clôture de l'exercice 2016 le résultat du budget annexe de l'Assainissement collectif constaté au compte administratif est le suivant :

Déficit Global d'Investissement	- 818 823,40
Dont Déficit du solde Budgétaire des Restes à Réaliser	-281 732,05

Excédent global d'exploitation	895 120,38
--------------------------------	------------

Résultat excédentaire global de clôture, en tenant compte des restes à réaliser	76 296,98
---	-----------

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la commission des Finances :

- affecter le résultat excédentaire 2016 d'exploitation de **895 120,38 €** comme suit :

. **818 823,40 €** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2016,

. **76 296,98 €**, à la réduction de la prévision de recette d'emprunt (section d'investissement) inscrite au Budget Primitif 2017.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 2.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 JUIL. 2017

De sa publication et/ou notification le :

04 JUIL. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

